

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr.
RESTREINTE
SR/134
8 mars 1950
Original: FRANCAIS

13 DEC 1950

M.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 8 mars 1950, à 11 heures .

Présents:

M. de BOISANGER	(France)	Président
M. PALMER	(Etats-Unis)	
M. YALCIN	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

Création de Comités mixtes

Le PRESIDENT propose à la Commission d'examiner un projet de note à adresser aux délégations arabes et à la délégation d'Israël qui a été élaboré par le Secrétariat.

M. PALMER (Etats-Unis) déclare que, compte tenu de l'attitude des parties et des déclarations récemment faites par M. Fisher sur la situation générale en Palestine, la Commission doit adopter une procédure qui non seulement lui permettra de poursuivre l'exercice de son mandat mais encore constituera la base permanente de ses activités. C'est peut-être la dernière fois que la Commission a l'occasion de déterminer sa procédure. La décision qu'elle prendra devra être mûrement réfléchie et recueillir l'approbation et l'appui des Gouvernements que représentent les membres de la Commission. Il ne s'agit donc pas seulement de prendre une décision que la Commission

jugerait en elle-même bonne mais de la faire entériner par les Gouvernements intéressés. De cette manière, si ses démarches venaient à échouer, la Commission n'aurait rien à se reprocher.

Dans ces conditions, il ne désire pas approuver dès maintenant le projet, pour séduisant et désirable qu'il lui paraisse, et il se réserve de solliciter au préalable l'approbation du gouvernement des Etats-Unis.

Le PRESIDENT, tout en acceptant de ne considérer le document dont il s'agit que comme un projet préalable, déclare qu'il serait personnellement heureux de présenter aux parties un résumé de l'état actuel des travaux de la Commission. Il n'a pas cessé en effet de presser les délégations arabes d'accepter la création de Comités mixtes et la délégation d'Israël de laisser l'initiative de cette création à la Commission en admettant que ce soit elle qui assure la présidence des comités.

Rappelant que les membres de la Commission comptent se rendre prochainement en Orient, il estime qu'il y a lieu d'effectuer avant ce voyage, la démarche envisagée. Si la réponse à la note de la Commission est imprécise ou peu favorable, les membres de la Commission pourront, au cours de leur déplacement, insister auprès des Gouvernements intéressés pour qu'ils y donnent une suite plus conforme au désir de la Commission.

Il considère lui aussi, utile de s'assurer au préalable l'appui du gouvernement français auquel il fera savoir, en rendant compte du projet de note, qu'il ne voit pas d'autre solution à adopter.

M. YALCIN (Turquie) partage l'avis de ses collègues. Il croit nécessaire d'activer un peu les négociations de la Commission avec les parties. Il se porte fort, dès maintenant, de l'approbation de son gouvernement.

M. PALMER (Etats-Unis) fait remarquer que son action gagnera beaucoup en efficacité si son Gouvernement accorde au préalable son appui à la démarche envisagée et, par voie de conséquence, prie ses missions diplomatiques en Orient d'apporter leur concours à ses propres efforts auprès des Gouvernements intéressés. Il ajoute que les dates de la remise de la note et du départ des

membres de la Commission devraient être assez soigneusement réglées pour que le voyage des membres de la Commission soit la suite logique de l'envoi de la note.

Le PRESIDENT fait observer que sans exclure la possibilité pour les membres de la Commission de faire, si besoin est, pression sur les Gouvernements intéressés au cours de leur voyage, il serait préférable que, grâce à une réponse favorable des délégations, la mise sur pied des Comités mixtes puisse être réglée dès avant ce départ.

M. YALCIN (Turquie) demande si, dans l'éventualité d'une acceptation des propositions de la Commission, ses membres persisteront dans l'intention de se rendre en Orient.

Le PRESIDENT considère que la question de la notification aux délégations et celle du voyage des membres de la Commission ne sont pas nécessairement liées.

M. PALMER (Etats-Unis), partant de l'idée que la réponse des délégations des parties ne sera pas favorable, estime qu'il conviendrait de leur annoncer d'avance le projet de départ des membres de la Commission.

Le PRESIDENT considère préférable que la Commission remette sa note à ses destinataires le plus rapidement possible et sans indiquer son projet de se rendre auprès des Gouvernements; une telle information risquant de fournir aux parties une raison de différer leur réponse. Il rappelle un récent entretien qu'il a eu avec M. Mikkaoui, dont il a retiré l'impression que les propositions de la Commission ne recevraient pas de sa part trop mauvais accueil.

M. PALMER (Etats-Unis), tout en reconnaissant l'inconvénient qu'il y aurait d'offrir aux parties une tentation de ne pas répondre, fait valoir néanmoins qu'en cas de réponse catégoriquement négative, il serait embarrassant pour les membres de la Commission d'annoncer leur départ.

Il estime que la Commission en poursuivant ses entretiens avec les intéressés sur la question de la création des Comités mixtes, sera à même de s'assurer de leur réaction avant même de présenter la note envisagée.

Il préférerait, pour sa part, voir remise à plus tard, la rédaction précise donnée à la note.

Le PRESIDENT donne lecture du projet du Secrétariat et signale les modifications de forme qu'il suggère d'y apporter.

La Commission décide de reprendre à sa prochaine réunion l'étude du texte ainsi modifié.

Etude des questions pour l'examen desquelles il pourrait être constitué d'autres Comités mixtes (document rédigé par le Secrétariat, W/38).

Le PRESIDENT indique qu'une suite devra être donnée aux propositions du Secrétariat si le principe de la création des comités mixtes est adopté. Sur une question du Secrétaire principal, il ajoute qu'il y a tout intérêt à ce que le Comité général et le Secrétariat étudient, comme le suggère le point 6 du document dont il s'agit, la meilleure façon de traiter les différentes questions.

M. BARCO (Adjoint, Etats-Unis) suggère que la Commission confie au Comité général le soin d'élaborer le programme des Comités mixtes à instituer qui serait tenu prêt à être intégré, le moment venu, dans les démarches à faire auprès des délégations des parties. Il estime en effet qu'il y a intérêt à préparer un plan d'ensemble.

Sur la proposition du Président, la Commission décide de renvoyer pour étude le document dont il s'agit au Comité général. Elle en reprendra elle-même l'examen au cours d'une de ses prochaines réunions.

Réunion avec les délégations arabes

Pour faire droit à la demande de certaines délégations, la Commission décide de fixer cette réunion au lendemain, jeudi 9 mars, à 16 heures 30.

Il est décidé en outre que le Secrétaire principal fera connaître oralement à ces délégations que cette réunion est destinée à leur fournir l'occasion de s'entretenir officiellement avec la Commission de la situation générale et que, par conséquent, il n'y aura pas d'ordre du jour.

Lettre et memorandum du Congrès des réfugiés arabes de Palestine (ORG/33).

M. PALMER (Etats-Unis) considère que le memorandum en question, par la documentation qu'il fournit, apporte à la Commission de précieux éléments d'information.

A la suite d'une intervention du PRÉSIDENT qui considère que ce memorandum pourrait être transmis pour information aux délégations arabes en précisant que la Commission l'a mis à l'étude et qu'il figure parmi les questions qu'elle examine actuellement, le SECRÉTAIRE PRINCIPAL fait remarquer qu'il s'agit de la communication d'une organisation privée au Secrétariat de la Commission dont la transmission à des gouvernements ne rencontrerait peut-être pas l'approbation de ses auteurs.

Après une discussion au cours de laquelle M. BARCO (Adjoint, Etats-Unis) propose de renvoyer ce memorandum au Comité général, les questions qui y sont abordées pouvant fournir matière aux activités d'un Comité mixte qui surveillerait les travaux du Groupe d'étude sur place envisagé, la Commission décide de saisir le Comité général du memorandum en question. La question de sa communication aux délégations arabes sera décidée lorsque la Commission abordera la question de la compensation avec la Délégation arabe et la Délégation d'Israël.

La séance est levée à 13 heures